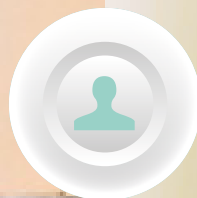


DOMAINES D'INTERVENTION

Nos domaines d'intervention s'articulent autour de deux axes :

Le conseil en Droit Social

(droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale complémentaire)



Le suivi et le traitement des contentieux

L'ACTIVITÉ CONSEIL

Dans le cadre de la mission de conseil, nos actions consistent à **accompagner et être le support des entreprises dans leur prise de décisions** relatives à la gestion de leurs salariés et de leur activité, en identifiant les solutions les plus adaptées.

En effet, les décisions d'un employeur doivent nécessairement **respecter un équilibre** entre, d'une part, les choix économiques et stratégiques de l'entreprise et, d'autre part, son climat social et ses valeurs.

Il est donc préférable de prendre en compte tous les paramètres existants, pour pouvoir identifier **la meilleure solution**, en parfaite fiabilité juridique, dans une optique de gestion préventive du risque de litiges.

Le droit social étant conçu comme une science d'organisation de l'entreprise au service de sa politique économique et sociale, mon objectif est de **vous orienter vers des solutions concrètes et pragmatiques**, le cas échéant avec des projets de courriers et/ou de documents adaptés, de telle sorte que mon intervention et la mise en œuvre du droit qui en découle constituent des outils efficaces.

S'agissant de **nos domaines d'intervention**, ceux-ci sont relatifs aux **relations individuelles et collectives du travail** et ont notamment trait aux domaines suivants :

- **Relations contractuelles individuelles**
- **Relations collectives avec les institutions représentatives du personnel**
- **Rédaction et négociation d'accords collectifs sur tous types de sujets** (durée du travail, participation, intéressement, politique de rémunération, etc)
- **Formation professionnelle,**
- **Retraite et prévoyance**
- **Hygiène et sécurité**
- **Gestion des personnels détachés ou expatriés**
- **Accompagnement dans le cadre de réorganisations juridiques et de restructurations, entraînant ou non des licenciements pour motif économique**
- **Transfert d'entreprise et incidences sociales pouvant être emportées**
- **Conflits collectifs**
- **Accompagnement vis à vis des administrations du travail (Inspection du travail) et de la sécurité sociale**

Nous pouvons également intervenir en cas de **contrôle URSSAF**, dès l'initiation du contrôle jusqu'à son éventuelle contestation le cas échéant.

Enfin, nous pouvons également intervenir pour **réaliser des audits**, notamment lors de **réorganisations et/ou d'acquisitions d'entreprise**, afin d'élaborer un diagnostic sur l'existant et de proposer les mesures d'accompagnement nécessaires pour assurer la gestion sociale en découlant.

L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

Le traitement des contentieux est le corollaire indispensable de l'activité de conseil d'entreprise.

Nous accompagnons les entreprises dans le cadre des contentieux devant l'ensemble des juridictions qui se rattachent à la pratique du Droit Social, tant dans ses aspects de droit du travail, individuel ou collectif, que dans ses aspects liés au droit de la Sécurité Sociale et ce, en déterminant ensemble les axes de défense les plus adaptés.

Nos domaines interventions, sans que cette liste ne soit exhaustive, sont les suivants :

Droit du travail	Droit de la Sécurité Sociale
<p>Conseil de Prud'hommes / Cour d'Appel - chambre Sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Litiges relatifs à l'exécution du travail (classification conventionnelle, discrimination, sanction disciplinaire, harcèlement moral, rappel de salaires, durée du travail...) • Litiges relatifs à la rupture du contrat de travail (licenciement disciplinaire, inaptitude, licenciement pour motif économique, résiliation judiciaire, prise d'acte de la rupture...) • Litiges relatifs à la contestation de l'avis d'inaptitude du médecin du travail • Litiges relatifs à la violation de la clause de non concurrence 	<p>Pôle Social du Tribunal de Grande Instance (ancien TASS et TCI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Litiges avec l'URSSAF, relatifs au calcul et recouvrement des cotisations de sécurité sociale • Litiges relatifs à la reconnaissance du caractère professionnel d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle • Litiges relatifs à la reconnaissance d'une faute inexcusable
<p>Tribunal d'Instance :</p> <p>Contentieux électoral : élections professionnelles, désignation de représentants et délégués syndicaux...</p>	
<p>Tribunal de Grande Instance :</p> <p>Contentieux relatifs aux accords collectifs, PSE, contestation d'expertise CSE, contentieux de la grève (Blocage, occupation, séquestration)</p>	
<p>Tribunal Administratif :</p> <p>Contentieux relatifs à l'exécution et la rupture du contrat de travail des salariés protégés</p>	<p>Cour d'Appel d'Amiens (Ancien CNITAAT)</p>

DPA | GUERCI & ASSOCIÉS



45, quai Jaÿr,
69009 LYON



jguerci@ducrot-avocats.com



04 78 37 86 04



www.ducrot-avocats.com